

DECRET

Décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire

NOR: ETSP1209990D

Version consolidée au 01 juillet 2012

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles L. 1451-1, L. 1451-1-1 et L. 1451-3 dans leur rédaction issue de la [loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011](#) relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le [code de la sécurité sociale](#) ;

Vu la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le [décret n° 2007-611 du 26 avril 2007](#) relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 2 mai 2012 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de la santé publique - Chapitre Ier : Liens d'intérêts et transparence (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - Section 1 : Déclaration publique d'intérêts (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - Section 2 : Transparence (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - Titre V : Règles déontologiques et expertise sa... (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1451-1 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-2 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-3 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-4 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-5 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-6 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-7 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-8 (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R1451-9 (VD)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Code de la santé publique - Section 3 : Transparence (VD)
- ▶ Crée Code de la santé publique - art. R5321-6 (VD)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R161-84 (VD)
- ▶ Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R161-85 (VD)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. D1142-70 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1111-11 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1123-13 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1142-27 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1142-47 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1142-63-3 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1313-31 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1413-25-1 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1417-19 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R1418-40 (VD)

- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R3135-6 (VD)
- ▶ Modifie Code de la santé publique - art. R5323-2 (VD)
- ▶ Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D162-2-6 (VD)
- ▶ Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R163-17 (VD)

Article 5

Le présent décret entre en vigueur le 1er juillet 2012.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté prévu au III de l'article [R. 1451-3](#) du code de la santé publique, les déclarations d'intérêts remises à chaque administration, autorité, établissement ou groupement sont rendues publiques sur son site internet. Les obligations définies au dernier alinéa du même III incombent au responsable de chaque site.

Article 6

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 mai 2012.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,

Xavier Bertrand